

# Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS: 526453

V001.0

Révision: 17.02.2016 Date d'impression: 02.08.2016

Remplace la version du: -

By Pattex Colle à bois Waterproof

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

By Pattex Colle à bois Waterproof

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: Colle à bois dispersion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (CLP):

Irritation oculaire
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Catégorie 2

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Éléments d'étiquetage (CLP):

#### Pictogramme de danger:



**Mention d'avertissement:** Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence:

Prévention

P280 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Conseil de prudence: Intervention P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Description chimique générale:

Colle de dispersion, aqueuse

### Substances de base pour préparations:

Dispersion de polyvinylacétate

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
chlorure d'aluminium basique 1327-41-9	215-477-2	1- < 3 %	Eye Dam. 1 H318 Met. Corr. 1 H290

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO2) et de dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle à bois dispersion

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	V 1	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
chlorure d'aluminium basique		2	Valeur Limite de Moyenne	Limite Indicative	FVL
1327-41-9			d'Exposition		
[ALUMINIUM (SELS SOLUBLES)]					

### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

#### Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. temps de pénétration > 60 minutes

épaisseur > 0,1 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

# Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

### Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

s'écoulant librement blanc

Odeur légère odeur intrinsèque

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pН 2,8 - 3,6(20 °C (68 °F))

Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Non applicable Point d'éclair

Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable

1,06 - 1,10 g/cm3 Densité (20 °C (68 °F))

Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable

9.000 - 15.000 mpa.s Viscosité (Brookfield; 23 °C (73.4 °F))

Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Miscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Coefficient de partage: n-octanol/eau

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité de vapeur Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

# 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

## Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Toxicité orale aiguë:

rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
	rat

# Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
chlorure d'aluminium	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	Hoechst Test
basique						
1327-41-9						

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
chlorure d'aluminium	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute
basique				Dermal Irritation / Corrosion)
1327-41-9				

### Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
chlorure d'aluminium basique 1327-41-9	hautement corrosif			
chlorure d'aluminium basique 1327-41-9	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
chlorure d'aluminium basique 1327-41-9	Category 1 (irreversible effects on the eye)	1 s	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Nombreuses	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		études	d'expositio		
			toxicologiqu	n		
			es			
chlorure d'aluminium basique	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name:	OECD Guideline
1327-41-9					Danio rerio)	203 (Fish, Acute
						Toxicity Test)
chlorure d'aluminium basique	EC50	98 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline
1327-41-9						202 (Daphnia sp.
						Acute
						Immobilisation
						Test)
chlorure d'aluminium basique	EC50	1,5 - 2 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline
1327-41-9						201 (Alga, Growth
						Inhibition Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
chlorure d'aluminium basique 1327-41-9	< 3					

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,0

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

84

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

N° tableau des maladies

professionnelles:

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

# **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

# Éléments d'étiquetage (DPD):

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés